



Règlement de l'épreuve

Article 1 : Les épreuves se dérouleront sur les communes de Mâcon, Sancé, Saint-Martin-Belle-Roche et Saint-Jean-le-Priche.

Article 2 : Départs et arrivées sur l'Esplanade Lamartine.

Article 3 : Courses ouvertes à tous, licenciés FFA et non licenciés.

Article 4 : La sécurité est assurée par une équipe de signaleurs, un médecin et une équipe de secouristes.

Article 5 : L'organisation est couverte par une police d'assurance individuelle accident auprès de AIAC.

Article 6 : Les coureurs ne pourront en aucun cas se faire accompagner par un vélo. Les seuls vélos autorisés sont les vélos ouvreurs et balai de l'organisation.

Néanmoins les coureurs pourront être doublés ou croiseront des cyclistes ou piétons circulant librement sur le parcours (*Voie Bleue libre d'accès*).

Article 7 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 8 : Récompenses

*Sur les 2 épreuves: récompenses sous forme de lots:

- Pour les 3 premières femmes au scratch
- Pour les 3 premiers hommes au scratch
- Pour les premiers de chaque catégorie femme et homme de cadet à master (*pas de cumul avec le classement scratch*)

*Présence obligatoire pour toutes récompenses.

Article 9 : Un tee-shirt technique est offert à l'inscription aux 1000 premiers inscrits du 10km ou semi-marathon confondus.

Article 10 : Points de ravitaillements km 5 (*commun 10km et 21,1km*), km 9, km 13,4 et km 17,5 ainsi que

sur l'aire d'arrivée sur l'Esplanade Lamartine.

Interdiction de jeter quoi que se soit sur le parcours.

Des containers déchets sont disposés après chaque ravitaillement.

Stand épongeage en fonction de la météo prévue lors de la course, pas systématique. Si stands installés, épongeages km 3,5 (*commun 10km et 21,1km*), km 11,5 (*demi-tour 21,1km*).

Nota: Les éponges sont à demander au stand des inscriptions. Il n'y a pas d'éponge aux postes d'épongeage.

Article 11 : La présentation, pour les non licenciés, d'un **certificat médical de moins d'un an** portant la mention d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition (*ou course à pied en compétition*) ou sa copie certifiée conforme est **obligatoire**.

Licences 2017/2018 ne nécessitant pas de certificat : licences FFA (*Athlé compé, Athlé entreprise, Athlé running, pass running*), FFTri, UNSS ou UGSEL. Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention "athlétisme".

Article 12 : Les comptes-rendus de l'épreuve paraîtront sur le site de l'EAM et dans la presse (*Mâcon-infos et JSL*). Ils sont libres d'utilisation.

Article 13 : L'organisation se réserve le droit d'utiliser toutes les images prises par le photographe du club lors de cette manifestation. A ce titre, les photos sont libres d'utilisation et seront entre autres visibles sur le site et la page facebook du club.

Article 14 : La sécurité sera assurée sur le parcours et le vélo balai accompagnera le dernier concurrent. La remise des prix se fera après l'arrivée du dernier coureur du semi-marathon.

Article 15 : Le chrono-puce fourni avec le dossard sera à restituer impérativement à l'extrémité du couloir d'arrivée. Tout chrono-puce non restitué sera facturé 20€.

Article 16 : La participation à cette épreuve nécessite l'acceptation du présent règlement.

Tarification et modalités d'inscription, retrait des dossards et horaires

Article 17 : tarifs

SEMI-MARATHON: 15€

10 km : 12€

Courses enfants (*500m, 1600m et 3000m*) : 2€

Article 18 : Inscriptions

En ligne via le lien: <http://www.yaka-inscription.com/semimacon2017> ou via le bulletin téléchargeable sur le site du club: <http://eamacon.free.fr> jusqu'au vendredi 15 septembre 2017 inclus.

Inscriptions pour les courses enfants uniquement le jour de la course.

Article 19 : Retrait des dossards et inscriptions

Le samedi 16 septembre 2017 de 15h à 17h30 sur l'Esplanade Lamartine (*inscription sans majoration*).

Le dimanche matin 17 septembre 2017 avec majoration de 3€ à partir de 8h et jusqu'à ½ heure de chaque départ.

Douches possibles (*gymnase Velon*), toilettes.

Article 20 : Départs et catégories

Semi-marathon: 10h (*de juniors à Master5*)

10 km: 10h15 (*de cadets/cadettes à Master5*)

Courses enfants :

- 500m: 11h45 (*éveil athlétique 2008/2009/2010*)
- 1600m: 11h50 (*poussins/poussines 2006/2007*)
- 3000m: 12h (*benjamins/benjamines, minimes 2005/2004/2003/2002*)